

# Connaissance des institutions Européennes

## Avertissements

Ce document est issu de la prise de notes du cours de EE01 du 13 Mars 2007. Il contient du texte plus ou moins rédigé issu de ces prises de notes, mais n'a pas la prétention d'être complet, ni de se substituer à une présence attentive en cours.

Durant cette séance, un exposé a été réalisé par les étudiants, dont le sujet portait sur *La volonté Turque de rentrer dans l'Union Européenne*.

Cette séance était sous la direction de M. Landbeck.

## Introduction

Pour le moment, l'Union Européenne fait face à un échec, à travers le "Non" au référendum sur la constitution Européenne notamment. Malgré tout, certains Etats cautionnent et se portent garants de l'Europe en déléguant certaines tâches à un niveau Européen.

Depuis Janvier 2007, l'Europe compte 27 pays membres. Seulement, plus il y a de pays membres, plus le processus décisionnel se complexifie.

Une des problématiques essentielles de l'Europe d'aujourd'hui est : Comment prendre les décisions, en tenant compte des revendications de chaque Etat ? C'est à cette question que ce cours va tenter de répondre.

Donnons comme exemple l'industrie piscicole : Si il y a pénurie d'une espèce de poissons donnée, il est nécessaire de mettre en place des quotas à un niveau Européen. Certains pays n'ayant pas d'accès à la mer n'auront pas spécialement besoin de donner un avis sur la question, mais d'autres risquent de voir leur industrie piscicole mise en défaut (Chômage des poissonniers, ...).

L'Union Européenne peut donc se résumer à une gigantesque machine à prendre des décisions. Les pays se rassemblent pour être plus forts, ce qui amène à l'adoption de politiques communes. Une politique commune se résume à une décision, qui elle-même implique un développement de moyens humains et financiers, l'instauration de programmes ...). Les Etats vont devoir s'engager et respecter leurs engagements. On voit apparaître le caractère contraignant de ces mesures ; pour un juriste, cette politique commune va se traduire par une **norme**.

L'Union Européenne est donc une gigantesque machine à produire de la norme, support de la politique commune. Les Etats s'entendent sur des accords communs, via l'établissement de traités. L'établissement des normes est délégué à des institutions, dont il sera question tout au long de ce cours.

## 1 Généralités sur les institutions

Il existe 5 institutions Européennes :

- La Cour de Justice de la Communauté Européenne
- Le Conseil Européen
- Le Conseil des Ministres
- La Commission Européenne
- Le Parlement Européen

Comme nous l'avons dit, ces institutions ont pour principale vocation de créer de la Norme, équivalent à des textes contraignants.

Ces institutions Européennes présentent 3 caractéristiques principales

- Un ancrage démocratique, au niveau des institutions et des Etats eux-mêmes.
- La nécessité d'arriver à construire l'Union Européenne comme un motif d'intérêt général, en conciliant autant que possible les intérêts nationaux.
- La production de normes légales, support des politiques communautaires.

Nous allons dans la partie suivante nous intéresser à chaque institution plus en détail.

## 2 Présentation du Conseil Européen

### 2.1 Introduction

C'est une institution "à part". Jusqu'à aujourd'hui, dans les traités, il n'en est jamais mention. Mais même si elle n'est pas formellement reconnue, elle reste un véritable centre de décision politique. C'est ce conseil qui donne les impulsions nécessaires au développement de l'Union et donne les orientations politiques. C'est lui qui décide du futur de l'Europe.

### 2.2 Composition

Il est formé par les chefs d'Etat des pays membres, et il est présidé par le chef d'Etat du pays élu à la présidence de l'Union Européenne; notons que cette présidence est une présidence tournante tous les 6 mois.

### 2.3 Compétences

Ce conseil est compétent sur les 3 piliers de l'Union Européenne :

- Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

- Coopération policière et judiciaire
- Communautés Européennes

Notons qu'il n'existe aucune entité hiérarchique au dessus de ce conseil.

## 2.4 Evolutions

3 directions sont à évoquer quant aux évolutions possibles de ce conseil :

- Le Traité Sur la Constitution Européenne (TCE) voulait affirmer ce conseil comme une véritable institution (reconnaissance formelle).
- Sa composition était remise en cause : Il était prévu de mettre à l'écart les ministres des affaires étrangères de chaque pays, et d'élire un ministre des affaires étrangères Européen.
- Au lieu d'avoir un président issu de la présidence tournante, le TCE voulait instaurer des élections pour 2ans et demi, par les membres du Conseil Européen, le président élu ne devant pas exercer de mandat national au sein de son pays d'origine.

## 3 Présentation du Conseil des Ministres

### 3.1 Présentation générale

C'est une institution regroupant les représentants au niveau ministériel de chaque Etat. Elle est à géométrie variable concernant sa composition, car cela dépend des sujets traités. (si une réunion porte sur l'agriculture, seuls les ministres de l'agriculture de chaque pays seront conviés).

Il est présidé par le ministre appartenant au pays assurant la présidence de l'Union Européenne. (Au printemps 2007, il s'agit de l'Allemagne).

Il est axé sur 9 thématiques : Les affaires économiques et financières, environnement, éducation, jeunesse et culture, l'agriculture et la pêche, la justice ... (?)

### 3.2 Descriptif des missions

Il est garant de 6 responsabilités, dont 3 principales :

- L'adoption de la législation Européenne, productrice de normes communautaires (co-auteur des normes).
- Il détermine le contenu des accords internationaux entre l'U.E. et les autres états.
- La coordination des grandes orientations des politiques des Etats dans le domaine concerné.

## Documentations

- Doc. 1 : Géopolitique de l'Union Européenne.

<http://www.diploweb.com/edito/verluisse05113.htm>